

## Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation 17/07/2020

Séance du 23 Juillet 2020.

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt le Vingt Trois Juillet à 18h30 heures  
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la  
présidence de Mr Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, BRUNEL -MINAZZO D, HOMBERT B,  
THEULE JC, GILHET B, VEDEL P, STEHLE C,  
Absents excusés: KROGSDALH A procuration à SIEGEL R, QUEVEREUX V  
procuration à BRUNEL MINAZZO D, NICAISE V procuration à GILHET B,

**Objet : exonération des droits de terrasses pour la période confinement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'exonérer une partie des droits de terrasses des commerçants utilisant l'espace public suite au confinement et en l'absence d'activité commerciale durant cette période.

Il s'agirait donc de faire une remise gracieuse exceptionnelle des droits de terrasses pour les mois de mars avril et Mai, pour les établissements suivants :

La Taverne de l'Escuelle, Le Logis des Pénitents et La source du Verdus.

Un mois supplémentaire sera déduit pour l'établissement Vent de Soleil.

Ainsi, les tarifs passent de	Tarif 2020	Tarifs remises Covid
- Droit forfaitaire annuel de la terrasse taverne Escuelle Grand Chemin du Val de Gellone 46m <sup>2</sup>	114 €/m <sup>2</sup>	85.5 € / m <sup>2</sup> .
- Droits forfaitaire annuel terrasses place Liberté Le Logis des Pénitents et la Source du Verdus (35m <sup>2</sup> x 2°)	183 €/m <sup>2</sup>	137.25 €/m <sup>2</sup>
- Droit forfaitaire annuel de la terrasse située Place de la Liberté Vent de soleil 35 m <sup>2</sup>	183 €/m <sup>2</sup>	122 € / m <sup>2</sup>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide d'appliquer sur les droits de terrasses les tarifs mentionnés ci-dessus.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
Le

28 JUL. 2020

D.R.C.L.  
GREFFE - P.F.R.A.

Fait &amp; délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,  
SIEGEL R.

BRUNEL MINAZZO D.



HOMBERT B.

MORESMAU JP.

THEULE JC.

GILHET B.

VEDEL P.

NICAISE V.

KROGSDALH A.

STEHLE C.

QUEVEREUX M.